Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170631
Centre d'intérêt: 32

Fonteneau, Xavier.

Analyse qualitative du recensement scolaire : d'après une enquête effectuée en décembre 1973 / Xavier Fonteneau ; [pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale de la planification, Démographie scolaire . -- [Québec] : La Direction, 1974.
ii, 68 f. ; 28 cm. -- (Document de travail / Service de la démographie scolaire du Québec ; 9.15)

Titre de la couv. Notes bibliographiques au bas des p.

Cote Dewey: 371.219'714/F683a Cote LC: LC/133

Descripteur(s): *Population étudiante *Commission scolaire *Recensement *Prévision *Questionnaire *Statistique

Identificateur(s) de sujet: *Qualité des données

Présentation des résultats d'une enquête effectuée auprès des commissions scolaires et concernant le processus annuel du recensement scolaire. L'objectif était de cerner le fonctionnement d'un tel processus et d'évaluer dans quelle mesure, sous sa forme actuelle, il répond aux besoins et aux attentes des commissions scolaires. Il s'agissait en quelque sorte de découvrir si le recensement scolaire présentait une utilité suffisante pour justifier son maintien et, dans l'affirmative, de dégager les modifications et restructurations susceptibles de le rendre performant.

Un questionnaire a été expédié, en novembre 1973, à un échantillon de 53 commissions scolairess. Il portait sur le recensement scolaire de mai 1973 et ses questions étaient axées sur trois principaux sujets: 1. Le déroulement du travail de recensement et son utilisation, 2. Les besoins démographiques et statistiques des commissions scolaires, 3. Les modifications à apporter au recensement. Au total, 46 questionnaires (86,8%) furent retournés. Le questionnaire, le formulaire de recensement et les directives sur l'utilisation du recensement scolaire sont présentés en annexe.

Selon la majorité des commissions scolaires, le recensement se fait dans des conditions médiocres qui amènent un déclin de la crédibilité en ses résultats et une lente désaffection à son endroit. Par contre, les besoins demeurent: 22% des commissions scolaires aimeraient utiliser le recensement à des fins de prévisions statistiques, mais ne peuvent le faire faute de résultats fiables. Un instrument d'évaluation valable est donc nécessaire et il convient d'en définir les modalités. Il sera pour cela nécessaire d'évaluer les possibilités et les limites d'une coordination entre tous les organismes intéressés.

Type de document: r

Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8.70631

Ministère de l'Education
Direction générale de la planification

Démographie scolaire
Document de travail D.T. 9.15

ANALYSE QUALITATIVE DU RECENSEMENT SCOLAIRE

d'après une enquête effectuée
en décembre 1973

mars 1974 Xavier Fonteneau

TABLE DES MATIERES

pages

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE I: PRESENTATION DE L'ENQUÊTE..... 4

① - Pourquoi une telle consultation auprès des commissions scolaires? 4

② - Le questionnaire..... 7

③ - L'échantillon..... 9

CHAPITRE II: ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE.. 11

① - Comment le recensement est-il fait? Responsabilité et fonctionnement..... 12

② - A quelles fins et comment le recensement est-il utilisé?..... 24

③ - Quelles sont les utilisations complémentaires désirées et les modifications souhaitées au recensement?..... 33

1. La responsabilité du recensement..... 35
2. Le formulaire de recensement..... 40
3. La date et la durée de l'énumération..... 42
4. La périodicité du recensement..... 44

CONCLUSION..... 47

LISTE DES TABLEAUX

		pages
TABLEAU NO 1	L'OPERATION DU RECENSEMENT.....	13
TABLEAU NO 2	RECENSEMENT SCOLAIRE ET AUTRES OPERATIONS DE RECENSEMENT.....	19
TABLEAU NO 3	L'UTILISATION DU RECENSEMENT SCOLAIRE..	26

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I:	Directives sur l'utilisation du recensement scolaire	49
ANNEXE II:	Formulaire de recensement	52
ANNEXE III:	Questionnaire	59

INTRODUCTION

Dans un document précédent[1], nous avions analysé d'un point de vue quantitatif les résultats obtenus par le recensement scolaire. En les comparant avec ceux recueillis par le recensement fédéral pour les mêmes années, nous avions voulu mesurer le degré de fiabilité des énumérations fournies par le recensement scolaire. Aucune constante ne se dégageait: le pourcentage d'erreur variait dans des proportions importantes entre les commissions scolaires pour une même année et, pour une même commission scolaire, entre deux années de recensement. En utilisant la méthode de prévision qui semblait être la plus fréquemment employée par les commissions scolaires, nous avons calculé des effectifs prévisionnels sur la base des renseignements fournis par le recensement scolaire. Il nous est alors apparu que les prévisions faites dans ces conditions provoquaient des erreurs d'appréciation assez importantes dans le cas de planification à moyen terme (de 5 à 10 ans). Or, un des objectifs de la création du recensement scolaire était de servir d'instrument de prévision et de planification pour les responsables des commissions scolaires.

---

(1) Xavier FONTENEAU "Etude du recensement scolaire de mai 1971". Document de travail 9.13, Direction générale de la planification, M.E.Q., novembre 1973.

Malgré tout, nous ne pouvions pas porter un jugement catégorique et définitif sur la qualité du recensement scolaire et sur le sérieux de sa confection. Cela pour deux raisons:

•D'abord parce que l'étude quantitative ne portait que sur un échantillon de sept commissions scolaires. Malgré le souci de rendre cet échantillon le plus représentatif possible, en choisissant des commissions scolaires en milieu urbain, semi urbain ou rural et de populations totales assez différentes, cette base d'analyse n'était pas suffisamment large.

•Ensuite parce que la méthode employée, comparaison avec le recensement fédéral, comportait quelques inconvénients. Le recensement canadien a une qualité de réputation internationale et il apparaissait logique qu'il constitue la base solide de la comparaison.

Cependant les directives du recensement scolaire et celles du recensement fédéral diffèrent sur quelques points, sur des points de détail il est vrai, mais qui peuvent amener quelques fluctuations pour le dénombrement. Nous comparions ainsi les résultats de deux opérations qui n'étaient pas exactement semblables.

Il nous restait la solution d'interroger les responsables et utilisateurs du recensement scolaire au niveau des commissions scolaires. C'est l'étude des réponses à cette enquête que nous allons présenter dans ce document.

CHAPITRE I

PRESENTATION DE L'ENQUÊTE

(1)- Pourquoi une telle consultation auprès des commissions scolaires?

Depuis 1943, pour répondre aux exigences du ministère de l'Education, chaque commission scolaire doit, en mai de chaque année, faire un recensement de la population qu'elle dessert. Normalement, ce recensement devait fournir des éléments solides servant à une planification et à une évaluation de la clientèle scolaire des années suivantes. Après étude de quelques cas particuliers, il apparaît que le recensement n'est pas, ou n'est plus, cet instrument solide de mesure et d'information sur les effectifs scolaires. De plus, les méthodes de prévision les plus fréquemment employées laissent se développer une marge d'erreur assez importante dans certaines commissions scolaires. L'analyse quantitative se révélait insuffisante et incomplète pour nous permettre de juger la qualité du recensement et son utilisation. D'autre part des informations diverses laissaient entrevoir que le recensement ne répondait peut-être plus tout à fait aux besoins des commissions scolaires, et il nécessitait quel-

ques réaménagements et améliorations. Le recensement scolaire était régulièrement fait chaque année dans chaque commission scolaire, c'est-à-dire que les sommaires récapitulatifs des formulaires de recensement parvenaient au ministère de l'Education. Mais dans bon nombre de cas cette opération apparaissait beaucoup plus comme une tâche imposée par le ministère plutôt que comme une nécessité propre à la commission scolaire. De ce fait, les responsables du recensement au niveau local n'y apportaient peut être pas toute la rigueur et le sérieux désirés.

Il ne convenait pas de condamner les négligences qui pouvaient advenir dans la réalisation du recensement scolaire mais plutôt d'étudier les raisons de la désafectation dont le recensement était l'objet.

Le fait que le recensement ne soit pas réalisé dans les meilleures conditions et utilisé d'une façon rationnelle ne veut pas dire disparition ou absence de besoins à la base. Il serait sans doute faux de croire que les responsables des commissions scolaires vouent un désintérêt total au recensement et aux services qu'il devrait rendre. Le pourcentage élevé de réponses au questionnaire (86.8% de questionnaires complétés et retournés) et la richesse de bon nombre de réponses prouvent la préoccupation, au sein des commissions scolaires, de la qualité des informations démographi-

ques et statistiques sur leur territoire et le souci de rendre ces sources plus fiables et plus opérationnelles. Le danger serait que l'écart grandisse entre les services apportés par le recensement et les besoins des commissions scolaires toujours croissants mais non satisfaits. Celles-ci pourraient continuer à produire un recensement qui leur coûte cher, dont elles ne se servent pas ou peu, mais qui leur est imposé par le ministère de l'Education, et développer parallèlement des méthodes d'évaluation et de prévision quelquefois trop proches de l'empirisme et du bricolage.

Par l'intermédiaire de cette enquête, nous désirions donner aux responsables des commissions scolaires la possibilité de s'exprimer sur ce point précis du recensement scolaire. Notre but était aussi de percevoir le fonctionnement de cette opération et d'évaluer la mesure dans laquelle les besoins et les attentes des commissions scolaires étaient satisfaits. Il s'agissait donc de "faire le point" sur le recensement scolaire, de montrer s'il présentait une utilité suffisante pour justifier son maintien et, s'il y avait maintien, de dégager les modifications et restructurations propres à en faire un instrument adapté aux nécessités de ses utilisateurs.

(2)- Le questionnaire

Le questionnaire, intitulé "questionnaire sur le recensement scolaire de mai 1973"(1), était sous-tendu par trois grands thèmes de recherche se subdivisant ensuite en questions plus ou moins ouvertes selon les informations attendues de ces questions.

•Tout d'abord, savoir comment le recensement était fait et utilisé. C'est à cette fin que l'intitulé du questionnaire précisait que les informations données devaient porter sur l'année 1973. Ceci afin d'avoir une même année d'observation pour toutes les commissions scolaires interrogées. Cette première série de questions visait à faire connaître par qui et comment le travail d'énumération était effectué et à quelles fins étaient employés les résultats du recensement.

•La deuxième série de questions était de faire apparaître les besoins, satisfaits ou non, des commissions scolaires dans le domaine démographique et statistique.

•Enfin il était intéressant de connaître quelles modifications et améliorations les responsables des commissions scolaires voulaient voir apporter pour que le recensement devienne plus utilisable et mieux adapté à leurs besoins.

---

(1) Voir Annexe III un exemple de ce questionnaire.

Pour obtenir ces informations, nous aurions pu interroger toutes les commissions scolaires du Québec à l'aide de questions assez fermées et dont les réponses auraient été traitées par l'informatique. Nous avons préféré poser des questions ouvertes afin de donner aux personnes interrogées la plus grande possibilité d'expression, même si cela devait se faire de façon un peu désordonnée.

Evidemment comme il n'était plus matériellement possible de contacter toutes les commissions scolaires, il nous a fallu opérer un choix et établir un échantillon sur lequel nous donnerons ultérieurement des précisions.

Le questionnaire était strictement anonyme, la commission scolaire contactée gardant cependant la possibilité d'identifier sa réponse. Il fut expédié aux 53 commissions scolaires le 20 novembre 1973, les réponses devant nous parvenir avant le 7 décembre suivant. Cependant, à cette date fut envoyée une lettre de rappel, le tiers des questionnaires n'étant pas revenus. Nous avons alors considéré que notre consultation était close. En tout 46 questionnaires ont été retournés, ce qui constitue un excellent pourcentage de réponses pour une telle enquête.

③- L'échantillon

Compte tenu du caractère ouvert des questions et de notre désir de faire une sérieuse analyse du contenu des réponses, il nous semblait raisonnable de limiter le nombre des commissions scolaires contactées aux environs de cinquante.

Pour établir notre échantillon, nous avons retenu trois critères qui nous apparaissaient comme les plus importants pour le mode de fonctionnement du recensement:

- La dimension de la population totale des territoires des commissions scolaires régionales au 1er juillet 1968;

- le degré d'urbanisation, c'est-à-dire le pourcentage de la population vivant dans des municipalités de moins de 5,000 habitants, rapporté par territoire de la commission scolaire régionale;

- l'évolution de la population totale, c'est-à-dire la variation procentuelle de la population des territoires des commissions scolaires régionales au 1er juillet 1968 d'après les recensements de 1961 et 1966[1].

---

(1) Les informations ont été recueillies dans le cahier Opération départ, Direction générale de l'Education permanente, février 1970.

Nous avons ainsi obtenu cinquante-trois commissions scolaires:

- 44 commissions scolaires locales catholiques
- 4 commissions scolaires catholiques intégrées
- 5 commissions scolaires locales dissidentes (protestantes de langue anglaise)

Cet échantillon représente environ le cinquième du total des commissions scolaires du Québec. Il est donc très représentatif, mais aussi suffisamment restreint pour que l'on puisse étudier assez profondément chacune des réponses.

CHAPITRE II

ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Notre analyse porte sur les quarante-six questionnaires retournés c'est-à-dire 86.8% de l'échantillon prévu initialement. Sept envois de questionnaires sont demeurés sans réponse. Cette base d'analyse reste suffisamment significative tant par la représentativité de l'échantillon que par la similitude des réponses apportées aux grands thèmes de recherche. Pour l'étude des réponses, ces trois grands thèmes ont été quelque peu modifiés. En effet, le plus souvent, à la question portant sur les utilisations complémentaires désirées du recensement scolaire, les personnes interrogées ont directement précisé les modifications qu'elles souhaitaient voir apporter au recensement. Nous avons donc regroupé ces deux items sous un même thème. Par contre, il s'est révélé que les modalités d'emploi des résultats du recensement prenaient une importance plus grande que nous l'avions prévu. Nous en avons donc fait un thème indépendant.

Notre analyse se déroule de manière à répondre aux questions suivantes:

•Comment le recensement est-il fait?

•A quelles fins et comment le recensement est-il utilisé?

•Quelles sont les utilisations complémentaires désirées et les modifications souhaitées au recensement?

①- Comment le recensement est-il fait? Responsabilité et fonctionnement

Le texte de la loi[1], inchangé depuis 1943, précise que "le secrétaire-trésorier est tenu de faire chaque année... le recensement des enfants domiciliés dans la municipalité scolaire".

En fait si la responsabilité du recensement incombe le plus souvent au secrétaire général (54.3% des réponses), elle est aussi assumée par le directeur général de la commission scolaire (37%) et par d'autres services des commissions scolaires (13%), tels que l'agent de gestion du personnel ou le directeur des services financiers (Tableau I). Il arrive dans certains cas que deux des personnes précitées partagent la responsabilité de l'opération.

---

(1) Recensement scolaire 1943, Département de l'Instruction publique, province de Québec.

TABLEAU NO 1 L'OPERATION DU RECENSEMENT

RESPONSABILITES

Directeur général		17	37%
Secrétaire général		25	54.3%
Autres	.agent de gestion .services financiers	6	13%

TRAVAIL D'ENUMERATION

Occasionnels surnuméraires		40	87%
Compilation par firmes privées		9/46	20%
Personnel régulier		6	13%

SELECTION

Expérience dans le domaine du recensement	27	67.5%
Compétence	7	17.5%
Etudiants disponibles	6	15%
Connaissance du quartier	6	15%

FORMATION

Réunion d'info-d'information	33	71.7%
Aucune	3	6.5%
Personnes déjà au courant	2	4.3%
Sans réponse		17.5%

FONCTION

Porte à porte	26	56.5%
Recensement précédent + porte à porte	6	13%
Sans réponse	14	30.5%

Ce sont ces responsables, quels qu'ils soient, qui ont la charge de contrôler et d'envoyer le sommaire général et récapitulatif au ministère de l'Education.

Ce sont eux surtout qui organisent le travail d'énumération et, éventuellement, recrutent et sélectionnent le personnel recenseur.

Peu de commissions scolaires (13%) se contentent de leur personnel permanent pour assurer l'énumération de la population. Ce sont le plus souvent des commissions scolaires situées en milieu rural, dont la population est peu nombreuse, peu sujette à de brusques changements, donc bien connue des autorités scolaires.

La grande majorité des commissions scolaires (87%) engage des surnuméraires ou des occasionnels pour la période d'énumération. Même lorsqu'il est fait appel aux services d'organismes privés, ce qui est le cas pour 20% des commissions scolaires, la première étape du dénombrement est prise en charge par la commission scolaire, la firme privée s'occupant de la compilation et de l'informatisation des données recueillies. Le plus souvent, le personnel supplémentaire engagé pour le recensement s'occupe aussi des compilations des effectifs. Nous avons rencontré seulement deux cas où l'énumération est faite par des occasionnels et la compilation par le personnel régulier de la commission scolaire.

•Comment sont choisis ces agents recenseurs?
Ce sont généralement (67.5%) des personnes ayant une assez grande expérience dans le domaine du recensement, recensement scolaire bien sûr, mais aussi municipal ou fédéral. Un autre critère est la compétence (17.5%) c'est-à-dire un certain esprit d'initiative, du sérieux et une bonne présentation. Une bonne connaissance du secteur dans lequel l'agent recenseur doit opérer est aussi appréciée (15%). Enfin les responsables du recensement essaient, dans la mesure de leur disponibilité, de faire appel à des étudiants de leur territoire (15%), ce qui ne dispense pas ceux-ci de présenter le label du bon recenseur dont les critères viennent d'être mentionnés.

•La formation qui est donnée aux agents d'énumération consiste principalement en des réunions d'information (71.7% des quarante-six commissions scolaires). En fait le contenu de cette information varie beaucoup selon les commissions scolaires contactées. Ces réunions peuvent consister simplement en la présentation, par le responsable du recensement, du travail à effectuer et en la répartition des secteurs de recensement. Parfois sont ajoutés à ces réunions d'information des exercices simulés de recensement pour familiariser les agents recenseurs avec cette pratique.

Lorsque les commissions scolaires font appel aux services d'organismes privés, ce sont ces derniers qui prennent en charge l'information et la formation des agents recenseurs.

A cette question sur la formation des recenseurs, 17.5% n'ont donné aucune réponse et 6.5% ont déclaré ne leur fournir aucune formation.

•Chaque agent d'énumération se voit confier un secteur du territoire de la commission scolaire à recenser. Suivant les instructions qui lui sont données, il peut agir de différentes façons. Dans 56.5% des cas, l'agent recenseur se présente à chacun des domiciles de son secteur. Il vérifie les informations fournies par le recensement précédent, corrige s'il y a lieu et complète une nouvelle fiche s'il n'en existait aucune pour ces personnes.

A défaut de réponse, il doit retourner à une ou deux reprises et essayer d'obtenir ces informations par les voisins. Dans 13% des cas, les agents recenseurs ne font du porte à porte que pour les nouvelles adresses qui leur sont signalées. Un peu moins du tiers (30.5%) des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire ne donnent aucune précision sur la façon dont se déroule le recensement.

Dans l'ensemble, les responsables estiment que le travail des agents recenseurs est satisfaisant dans une proportion de 70 à 80%. Cependant, on trouve de temps à autre des plaintes concernant "le manque d'attention et le manque d'intérêt" du personnel engagé qui "ne prend pas assez au sérieux l'importance du recensement scolaire et s'intéresse plus au montant qu'il recevra à la fin de ce travail qu'au travail lui-même". En fait, il est possible que ce soit plus le manque de compétence du personnel qui nuise à la qualité du recensement qu'une défaillance de la conscience professionnelle. Bien que les responsables du recensement sélectionnent au mieux le personnel et lui fasse suivre des séances d'information, il n'est pas très facile de réunir, au même moment et pour une période assez courte, une équipe de recenseurs présentant toutes les qualités désirées. De plus, le champ de recrutement se limitant souvent au territoire de la commission scolaire, cela restreint un peu plus les possibilités. Cette forme de recrutement peut aussi présenter l'inconvénient suivant: du fait de sa connaissance personnelle de son secteur, l'agent recenseur peut éviter de faire du porte à porte systématique pour apporter lui-même les informations qu'il pense posséder.

Certaines commissions scolaires essaient de se protéger de ce risque d'erreur en demandant au recenseur de lui rapporter la fiche de recensement signée par une personne de la famille visitée.

Si l'énumération se passe à peu près dans les conditions décrites ci-dessus, son opération est un peu plus décomposée dans le temps. La loi du recensement prévoit que celui-ci doit avoir lieu au mois de mai, cependant une partie des commissions scolaires préfère agir différemment. La populations des territoires des commissions scolaires est recensée plusieurs fois chaque année: recensement scolaire, préparation de la liste électorale scolaire, recensement municipal. Pour éviter cette multiplicité des recensements qui indisposent à la longue la population et accroît les coûts d'énumération, certaines commissions scolaires essaient de conjuger ces diverses opérations (voir Tableau 2).

•L'opération la plus fréquente consiste en une énumération en partie ou totalement conjointe avec l'établissement de la liste électorale scolaire.

Dans 26% des cas, cette coordination n'est que partielle. Le recensement pour la liste électorale ayant lieu à la fin de l'hiver, dans les quartiers où il y a élection, les énumérateurs recensent en même temps toute la population

TABLEAU 2 RECENSEMENT SCOLAIRE ET AUTRES OPERATIONS DE RECENSEMENT

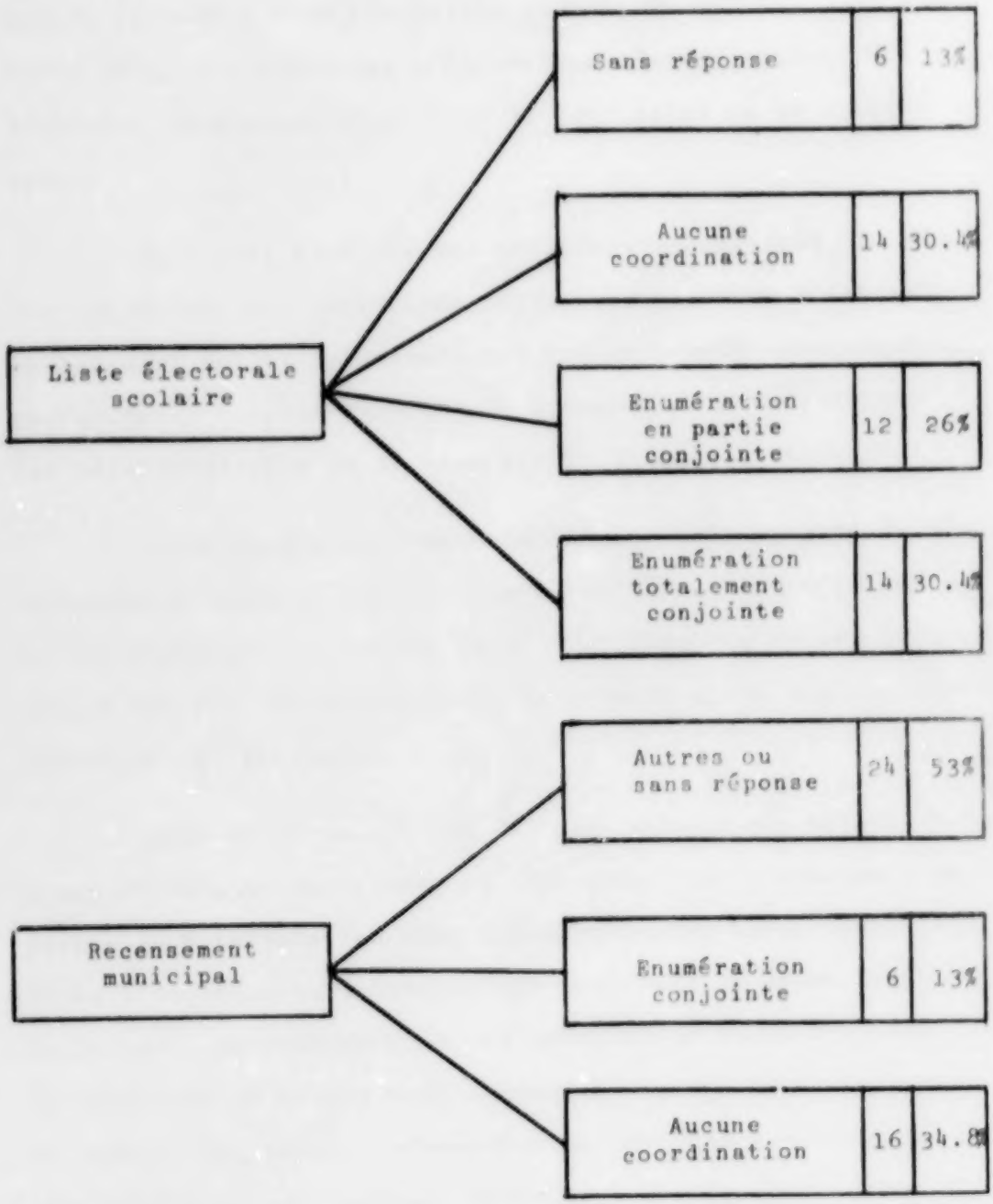

de 0 à 20 ans. Les effectifs comptabilisés à cette occasion seront ajoutés à ceux recueillis au mois de mai dans les quartiers où il n'y avait pas d'élection scolaire, cela afin d'obtenir la population de tout le territoire de la commission.

Pour près du tiers des commissions scolaires (30.4%), les opérations qui permettent de dresser la liste électorale scolaire et celles du recensement scolaire sont totalement confondues. C'est-à-dire que le recensement a lieu durant les mois de février ou de mars plutôt qu'au mois de mai.

Cette époque de l'année n'est pas très propice au recensement scolaire car elle se situe un peu avant la période des déménagements du 1er mai. L'utilisation de ces résultats à des fins de prévision et de planification semble assez aléatoire et incertaine.

Plus de la moitié (56.4%) des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire font donc leur recensement en partie ou totalement au même moment qu'elles établissent leur liste électorale scolaire. C'est une réaction assez logique de la part des responsables des commissions scolaires, car la simultanéité de ces deux opérations permet d'en diminuer le coût et les ennuis. Cependant du fait que le recensement est fractionné par secteurs recensés à des époques différen-

tes et qu'il a lieu à un moment peu propice à cause de la mobilité géographique, font que la qualité du recensement pour fins de statistiques s'en ressent durement.

Dans une proportion moindre (13%), le recensement scolaire et le recensement municipal se font simultanément. (Voir Tableau 2). Il semble bien que ce soit surtout le fait des commissions scolaires faisant appel aux services des organismes privés qui leur fournissent à la fois recensement scolaire, liste électorale scolaire et recensement municipal pour un territoire donné.

D'autres sources d'information sont aussi utilisées pour la constitution du recensement scolaire, telles que: les registres de baptême, les listes électorales fédérales, les rôle de perception pour les maisons dont le propriétaire se trouve en dehors du quartier recensé. En fait, ces sources de renseignement n'ont qu'une importance très minime dans l'opération du recensement.

A peu près une commission scolaire sur cinq (19.5%) fait appel aux services d'un organisme privé pour le recensement de sa population. Cet organisme s'occupe de la formation des agents recenseurs, de la compilation des effectifs et propose aux commissions scolaires un fichier permanent sur la population concernée. Cette formule semble donner entière satisfaction à leurs utilisateurs,

> "elle évite les sessions interminables de compilation, permet d'avoir un fichier permanent et ainsi de pouvoir n'importe quand dégager des informations statistiques très spécifiques dans un court délai".

L'utilisation des informations est donc très flexible et surtout très bien adaptée aux besoins des commissions scolaires. Celles-ci peuvent obtenir rapidement pour un groupe d'âge bien précis, la population du secteur d'une école déterminée sans devoir mobiliser une partie du personnel durant une assez longue période.

Evidemment, les données recueillies servent à la fois au recensement scolaire et à l'établissement de la liste électorale. Parfois même une entente est passée avec la municipalité afin qu'elle puisse avoir accès au fichier permanent, avec en retour une participation aux frais.

Il est assez difficile d'évaluer le coût occasionné par cette méthode. Dans certaines commissions scolaires le coût per capita est de 16 cents, il peut s'élever jusqu'à 31 cents pour d'autres commissions.

Les réponses données au questionnaire ne permettent pas de fournir d'autres précisions sur ce point, si ce n'est que l'utilisation des firmes privées n'occasionne pas des frais supérieurs à ceux des commissions scolaires réalisant elles-mêmes leur recensement.

Le recensement scolaire, fait dans les conditions que nous venons de décrire, peut-il avoir une qualité comparable à celle du recensement fédéral par exemple? Nous avions conclu dans une étude antérieure[1] que ce n'était pas toujours le cas et que de gros écarts pouvaient être observés pour une même année entre les deux recensements. Nous avons posé la question dans notre questionnaire: 70% des commissions scolaires n'ont jamais fait la comparaison entre les deux. Certaines avouent qu'elles n'y avaient pas pensé mais que "la suggestion est heureuse". Parmi les 17% ayant fait cette comparaison, pratiquement toutes remarquent que ces deux recensements sont difficilement comparables, tant par la grandeur des moyens mis en oeuvre pour recenser la population que par la divergence des besoins auxquels le recensement doit répondre.

Nous pouvons effectivement constater que les commissions scolaires agissent avec des moyens somme toute limités et un personnel local le plus souvent peu qualifié. Elles établissent donc une hiérarchisation de leurs besoins locaux auxquels elles affectent, en priorité, leurs ressources financières et humaines. Le recensement scolaire, dans son exploita-

---

(1) Xavier FONTENEAU "Etude du recensement scolaire de mai 1971" Document de travail, DT 9.13, Démographie scolaire, Direction générale de la planification, décembre 1973.

tion actuelle, ne couvre qu'une partie des besoins des commissions scolaires, qui le délaissent pour d'autres actions à leurs yeux prioritaires et plus "rentables". Ainsi, dans la mesure où l'établissement de la liste électorale scolaire apparaît comme plus importante pour la vie administrative de la commission scolaire, on préférera la réaliser dans les meilleures conditions même si cela doit entamer un peu la qualité des résultats du recensement. Il semble à peu près certain que la plupart des recensements scolaires ne se font pas dans les meilleures conditions souhaitées. Mais pourquoi les responsables des commissions scolaires feraient-ils l'impossible pour produire un instrument proche de la perfection, et pour ensuite n'en avoir qu'une utilisation très limitée?

(2)- A quelles fins et comment le recensement est-il utilisé?

"C'est le ministère de l'Education qui utilise le plus le recensement scolaire. S'il ne l'utilise pas, alors qui l'utilise? Et pourquoi le faire?" Cette remarque d'un responsable de commission scolaire pose très crûment le problème de l'utilisation du recensement et de son utilité.

D'autres ne s'expriment pas en des termes aussi brutaux mais il faut tout de même noter que le tiers des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire n'utilise pas ou très peu le recensement. Dans quel but a été instauré un

recensement scolaire annuel? Si nous nous reportons au texte qui a précédé sa création[1] il est dit que:

> "le recensement scolaire est avant tout un inventaire local à la disposition des autorités scolaires locales... grâce au recensement, les autorités scolaires peuvent suivre et même prévoir l'évolution du nombre de vivants des divers âges dans un territoire donné".

Le recensement scolaire a donc double vocation au niveau de la commission scolaire:

- être un outil d'information sur la population du territoire scolaire,
- servir d'instrument de prévision sur les besoins de planification de la commission scolaire, afin de lui permettre d'orienter son action dans l'avenir.

•Le recensement comme inventaire local et outil d'information

Parmi les deux tiers des commissions scolaires qui utilisent le recensement, 74.3% l'emploient à des fins administratives (Tableau 3). Par fins administratives on en-

---

(1) Recensement scolaire 1943. Département de l'Instruction publique. Province de Québec.
Voir photocopie d'extraits en Annexe I.

TABLEAU 3 L'UTILISATION DU RECENSEMENT SCOLAIRE

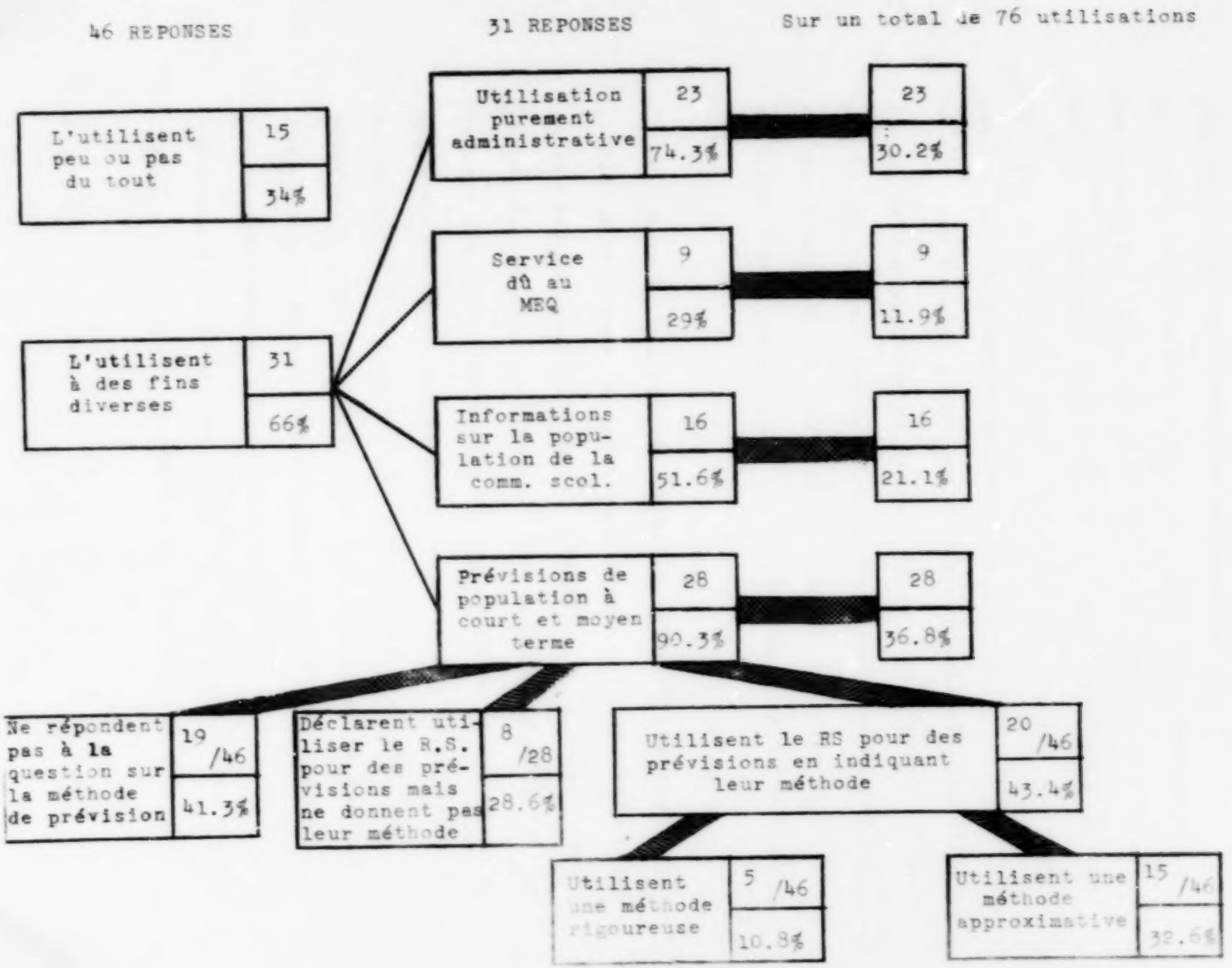

tend par exemple, le contrôle des absences, la répartition des taxes pour les protestants du territoire, l'organisation des transports scolaires ainsi que l'utilisation des résultats du recensement pour préparer la liste électorale scolaire. Sur le total des utilisations qui sont faites du recensement, cela représente un peu moins d'un tiers, c'est-à-dire 30.2%. Sur ce même total des utilisations, 11.9% considèrent que le recensement est un service dû au ministère de l'Education afin de lui fournir des informations démographiques sur la population scolaire, ainsi que sur la préparation de dossiers justificatifs pour les projets de construction d'école.

Pour un peu plus de la moitié (51.6%) des commissions scolaires utilisant le recensement, celui-ci est perçu comme un inventaire local permettant d'établir un "portrait démographique" de leur territoire. Par exemple, établir la provenance des effectifs scolaires par secteurs et analyser les déplacements de la population d'un secteur à un autre et d'une municipalité à une autre à l'intérieur du territoire de la commission scolaire. Bien sûr, cela ne constitue pas des études prospectives très approfondies, mais il est important pour les responsables des commissions scolaires de bien connaître les caractéristiques "physiques" de leur population, de sentir en quelque sorte le contenu de leur territoire.

•Le recensement outil de prévision

Sur les 31 commissions scolaires utilisant le recensement, 28 le font à des fins de prévisions, c'est-à-dire 90.3% (Tableau 3). Cependant, nous avons opéré une sélection en fonction d'une question qui demandait de préciser quelle était la méthode utilisée. En effet, il nous était difficile de prendre au sérieux une déclaration aussi générale que: "le recensement nous sert à prévoir la clientèle scolaire future", quand par la suite aucune réponse n'était donnée à la question sur la méthode de prévisions utilisée. Parmi toutes les commissions scolaires ayant répondu au questionnaire, 41.3% ne donnent aucune réponse quant à leur éventuelle méthode de prévisions. Si nous considérons maintenant les commissions scolaires déclarant employer le recensement pour établir les prévisions, 26.6% ne donnent aucune précision sur leur méthode. Restent donc 20 commissions scolaires sur 46, c'est-à-dire 43.4%, qui utilisent le recensement dans un but prospectif et aux déclarations desquelles on peut accorder quelque crédit puisqu'elles mentionnent par la suite la méthode utilisée. A l'intérieur de ces vingt commissions scolaires, nous avons établi une nouvelle classification entre celles dont la méthode était rigoureuse et celles qui présentaient une méthode approximative.

Nous entendons par méthode approximative, celle des commissions scolaires qui établissent des prévisions par simple extrapolation par tranche d'âge, sans faire aucunement intervenir le facteur migratoire. Cette catégorie représente 32.6% du total des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire. C'est donc seulement une commission scolaire sur dix (10.8%) qui utilise le recensement pour prévoir ses effectifs futurs et use d'une méthode appropriée à la situation et aux besoins.

Il semble bien que la plupart des commissions scolaires se contentent d'effectuer ses prévisions pour la rentrée scolaire suivante. Dans ce cas le recensment scolaire ne leur est d'aucune utilité. C'est ce que souligne un responsable de commission scolaire:

> "Il m'apparaît plus juste de tenir compte seulement de la clientèle déjà en place que d'utiliser les données du recensement de l'année précédente. D'ailleurs c'est ce que nous avons fait l'an dernier et le pourcentage d'erreur n'a pas été impressionnant".

L'estimation des effectifs à la rentrée suivante se fait à partir des inscriptions au mois de juin qu'on majore légèrement afin d'être en mesure de faire face aux variations pouvant survenir avant la rentrée. Le responsable précité remarquait que pour sa commission le pourcentage d'erreur était

de 2.07%, ce qui est presque normal. Certaines commissions scolaires prévoiraient dès le mois de juin un personnel temporaire d'enseignement qui servirait de "coussin" pour amortir l'éventuelle marge d'erreur et qui serait limogé si la situation le révélait non nécessaire. Toutefois ce fait n'étant pas vérifié, nous ne pouvons l'affirmer catégoriquement.

Ce procédé empirique permet de limiter les dégats quand il s'agit d'effectifs restreints ou moyens, mais il s'avère insuffisant pour des commissions scolaires sujettes à de forts mouvements migratoires qui, précisément peuvent avoir lieu l'été. Un responsable d'une commission scolaire semblable remarque en effet

> "Un problème majeur existe: la différence entre le recensement et l'inscription réelle au 30 septembre. Les mutations multiples au cours des mois de juillet, août, septembre sont des facteurs incontrôlables de différenciation".

Ces facteurs sont peut être incontrôlables de façon bien précise, mais il serait possible de les cerner par une rigoureuse observation des mouvements sur les années précédentes et une évaluation pour les années à venir.

Même les commissions scolaires faisant des prévisions sérieuses les limitent généralement dans le temps, car elles

ont une confiance mesurée dans leur recensement et dans leur méthode de prévision. A la question sur les prévisions, un responsable répond:

> "Nous n'allons guère plus loin que cinq ans. Au-delà, les données ne sont pas assez justes pour ce faire: il faudrait alors que le recensement soit fait par des firmes spécialisées ou, si le délai nous le permettait, que nous engagions un petit groupe de recenseurs bien formés".

Finalement, quelle est l'utilité du recensement? Une réponse d'un responsable nous semble assez bien résumer la situation:

> "Les résultats du recensement nous servent plus à déceler les tendances de la croissance démographique qu'à prévoir une population précise à un moment donné".

En effet, le recensement scolaire est surtout utilisé comme inventaire local pour établir le portrait démographique du territoire, il est peu utilisé pour les prévisions. On pourrait dire que le recensement est un instrument qui sert à voir, mais non à prévoir. Pourquoi?

Pour prévoir les effectifs à très court terme, c'est-à-dire d'une année scolaire à l'année suivante, les responsables locaux préfèrent utiliser les effectifs déjà en place et

les inscriptions scolaires qui se font en mai ou juin. Pour des prévisions à plus long terme, de cinq à dix ans, les commissions scolaires dont la population est assez stable ne voient pas l'utilité de faire des prévisions très précises; elles se contentent d'observer les tendances générales de leur population. Cela suffit la plupart du temps pour assurer une bonne gestion de leurs effectifs. Quant aux commissions scolaires dont la population est importante et en perpétuelle mutation, le recensement tel qu'il est effectué actuellement ne leur permet pas d'évaluer leur population d'une façon satisfaisante. De plus, la plupart de ces commissions scolaires n'ont pas su développer des méthodes de prévisions adaptées à leurs besoins et leur permettant d'orienter leur action à long terme.

Il est symptomatique de constater que tout en délaissant le recensement, les commissions scolaires ressentent la nécessité de posséder un tel instrument d'évaluation. Ainsi lorsqu'on leur pose la question de savoir si le recensement fédéral serait suffisant pour elles, 28.2% répondent affirmativement.

> "Compte tenu de l'utilisation qu'on fait du recensement scolaire, des dépenses d'argent et de temps consacrés à cette fin, le recensement fédéral serait suffisant".

Cependant, très souvent une telle prise de position est nuancée par la suite:

> "Tel qu'il est, le recensement scolaire est pratiquement inutile et le recensement fédéral serait suffisant; si j'en faisais une utilisation normale et rentable il serait très utile et même nécessaire de le faire chaque année".

Il semble donc que si le recensement est aussi inutilisé ou aussi mal utilisé c'est parce qu'il ne répond plus aux exigences locales des commissions scolaires. Pourtant le besoin et même la nécessité d'un tel outil sont ressentis dans de nombreux cas. Il conviendrait donc de réadapter l'instrument aux besoins pour qu'à nouveau il puisse remplir le rôle qui lui était dévolu à sa création.

(3)- <u>Quelles sont les utilisations complémentaires désirées et les modifications souhaitées au recensement</u>?

Nous sommes en présence du paradoxe suivant: les commissions se plaignent d'une utilisation peu rentable du recensement mais souhaitent cependant conserver un recensement scolaire. En effet, très peu, 10% environ, demandent sa disparition totale; encore pondérent-ils leur position en précisant que cette conduite leur est dictée par l'utilisation actuelle qu'ils en font. En fait, le paradoxe n'est qu'apparent car si les commissions scolaires ne font pas plus souvent appel au re-

censement, c'est que leur confiance en celui-ci est très limitée. Dès 1943, des réserves étaient émises sur la précision du recensement scolaire:

> "Tel relevé peut s'effectuer avec un certain degré d'exactitude là où la population est restreinte, mais il est difficile d'obtenir un résultat précis dans les villes" (1).

Il ne faut donc pas s'étonner du fait que le recensement ait perdu peu à peu sa crédibilité auprès des responsables des commissions scolaires. Pourtant celles ci sont confrontées à des besoins qui leur font réclamer la nécessité d'un tel instrument.

> "Pour faire des études de planification, le recensement n'est pas inutile, mais en fournissant des données plus précises; aussi il est peut-être temps que les modalités s'y rattachant soient revisées".

Si l'on s'en tenait aux réponses apportées à la question sur les modifications désirées, on garderait une vue assez pessimiste du désir de rénovation du recensement dans les commissions scolaires.

---

(1) Progrès de l'instruction. Annuaire statistique 1942-43, page 127.

En effet, 39% ne donnent aucune réponse à cette question et 13% ne souhaitent aucun changement. Nous aurions donc plus de la moitié des personnes contactées qui se désintéresseraient du sujet. En fait, très souvent les besoins sont exprimés indirectement à d'autres questions, et ce de façon quelquefois sous-jacente.

Il apparaît aussi que certaines des personnes interrogées redoutent de poser trop crûment leurs problèmes à ces questions sur le recensement. Elles répondent actuellement au désir du M.E.Q. d'un recensement scolaire annuel et elles semblent craindre qu'à trop se plaindre, on ne surcharge un peu plus une opération qui leur apparaît déjà comme presque inutile. D'où, souvent cette préférence pour un statu quo, alors que par ailleurs sont exprimés des besoins très réels et un souci de restructuration.

A partir des critiques formulées et des suggestions proposées, il nous est possible de tracer à grands traits le portrait du recensement scolaire tel que le souhaitent les commissions scolaires.

1. <u>La responsabilité du recensement</u>

Il ne s'agit pas de la responsabilité au niveau du travail d'énumération, mais à un degré plus élevé, celui de la responsabilité même de l'organisation du recensement.

Le désir général est que la responsabilité du recensement reste au niveau de la commission scolaire. A peu près les deux tiers (65.2%) estiment que les responsables scolaires locaux sont les plus aptes à diriger cette opération parce qu'ils sont intégrés au milieu et "eux seuls peuvent faire une mise à jour nécessaire à certains moments compte tenu des fluctuations". Une autre partie (19.5%) désirerait que le recensement soit pris en charge par le ministère de l'Education. Cette opinion est généralement exprimée par les commissions scolaires pour lesquelles le recensement n'est d'aucune utilité et qui aimeraient ainsi se débarrasser d'une charge financière et administrative devenue superflue.

Les 15.3% restants préféreraient que le recensement soit effectué au niveau régional et même provincial.

Un fait recueille la quasi unanimité des réponses faites à cette enquête: la multiplicité des recensement, quelquefois jusqu'à quatre par année, sur le territoire de la commission scolaire et visant à obtenir des informations assez proches, nuit beaucoup à la qualité de chacun des recensements. Ceci représente pour les services concernés "une duplication qui n'est pas souhaitable au niveau des coûts, du personnel et de la population". En effet, les agents recenseurs ont tendance à bâcler une tâche qui se reproduit plusieurs fois dans l'année et la population concernée, lassée de fournir les

mêmes renseignements, réserve un accueil de plus en plus réticent aux énumérateurs. La conclusion à laquelle parviennent de nombreux responsables, aussi logique que pleine de bon sens, est qu'il vaudrait mieux un bon recensement plutôt que plusieurs médiocres.

Certaines propositions vont très loin, trop loin sans doute; elles recommandent que soient faits en commun les recensements scolaires, municipaux et fédéraux. Les données traitées par ordinateur seraient à la disposition de chacun des utilisateurs à tout moment. C'est résoudre de façon idéaliste les problèmes de coordination que supposerait une telle entreprise.

La plupart des suggestions font preuve d'ambitions plus limitées mais plus réalistes. Elles visent à mettre sur pied un recensement commun regroupant le recensement scolaire, la liste électorale scolaire et le recensement municipal. La limite démographique serait le territoire de la commission scolaire régionale.

> "Pour un coût égal, il serait ainsi possible de procurer aux organismes intéressés un parfait outil de travail".

Cette solution ne manque pas d'attraits car elle permettrait, par la coordination des organismes intéressés, de diminuer le coût du recensement et de posséder un personnel plus qualifié. Elle offrirait la possibilité d'avoir un recensement de meilleure qualité donc plus fiable, tout en restant dans les limites d'un ensemble géographique homogène.

La formule de recensement pourrait faire l'objet d'une étude en comité regroupant les personnes concernées par les résultats du recensement afin que chacun puisse obtenir les renseignements désirés.

Les informations recueillies seraient traitées mécaniquement et mises en mémoire pour que les utilisateurs puissent aller chercher ces renseignements au moment où le besoin apparaît, et sans pour cela y consacrer des recherches fastidieuses, préjudiciables en temps et en argent.

Ces suggestions ont déjà été mises en application dans certaines commissions scolaires, principalement celles utilisant les services des firmes privées. Celles-ci tiennent à la disposition des municipalités et des commissions scolaires des informations disponibles à tout moment sur leur population. Les commissions scolaires employant ce procédé semblent pleinement satisfaites de son fonctionnement. D'ailleurs un rap-

port publié par le Bureau de la statistique du Québec[1] s'étonnait que cette méthode ne soit pas plus généralisée au niveau des municipalités.

> "On peut se demander s'il ne serait pas possible de systématiser ces efforts de manière à en optimiser les rendements et de fournir à toutes les administrations une information uniforme, celle-là étant un des éléments essentiels à des activités conjointes ou complémentaires".

Certains suggèrent l'établissement d'un fichier permanent sur lequel seraient portés tous les phénomènes démographiques tels que naissances, décès et mouvements migratoires. Le tout serait confié au service d'informatique du Ministère de l'Education et les résultats communiqués aux commissions scolaires et autres organismes intéressés.

Il serait sans doute difficile de confier à un service aussi centralisateur des informations très locales. Cette proposition d'un fichier permanent n'est peut-être pas à rejeter mais elle devrait se limiter au cadre de la commission scolaire afin que le système conserve toute son élasticité.

---

(1) Jean-Paul BAILLARGEON "Rapport relatifs aux sources des municipalités pour connaître l'estimation annuelle de leur population" page 19. Direction des statistiques générales, BSQ, décembre 1971.

C'est un peu le reflet du sentiment de nombreux responsables de commissions scolaires. Ceux-ci souhaitent garder le contrôle local du recensement parce qu'ils s'estiment les mieux placés pour obtenir et utiliser les informations. Ce sentiment s'accompagne cependant du désir de voir prendre en charge le M.E.Q. tout le côté technique de l'opération, c'est-à-dire la formation des agents recenseurs et l'informatisation des résultats. Cette responsabilité officielle mais décentralisée du M.E.Q. donnerait plus de poids au recensement en lui fournissant les moyens techniques de le réaliser dans les meilleures conditions. Ce rôle est tenu actuellement, pour un nombre restreint de cas, par des firmes privées. Le fait que le M.E.Q. assume cette responsabilité apporterait sans doute plus d'homogénéité pour l'ensemble des commissions scolaires tout en constituant une source non négligeable d'informations statistiques.

2• Le formulaire de recensement(1)

Le premier reproche fait aux actuelles directives concerne les codes de fréquentation scolaire. Leur simplification faciliterait la cueillette des données et, aux dires des responsables scolaires, diminuerait les interprétations personnelles donc les risques d'erreurs.

---

(1) Voir en Annexe II un exemplaire du formulaire de recensement.

Placé devant l'hypothèse d'un recensement demandant plus d'information, 66.6% répondent que le recensement deviendrait une charge trop lourde pour la commission scolaire. La raison invoquée est principalement le manque de personnel et la qualification trop pauvre de celui-ci. En effet, 88.2% estiment que les agents recenseurs devraient posséder une qualification supérieure à celle qu'ils ont actuellement. Parmi le tiers des réponses pour lesquelles un recensement plus complet ne poserait pas de problèmes, nous retrouvons les commissions scolaires dont les données sont traitées par l'informatique.

En ce qui concerne la présentation même de la fiche de recensement, nous sommes en présence d'opinions très diverses. Certains proposent que chaque enfant ait une fiche individuelle qui le suivrait durant toute sa vie scolaire. D'autres préféreraient que ce soit une fiche familiale qui serait complétée chaque année par l'agent recenseur. Ces propositions seraient réalisables dans la mesure où elles concerneraient uniquement le recensement scolaire, elles le seraient beaucoup moins si celui-ci devait être réalisé dans une opération commune avec la liste électorale et le recensement municipal. En effet, ce ne serait plus seulement la population d'âge scolaire qui serait recensée, mais tous les individus, quelque soit leur âge. Dans ces conditions on voit moins la nécessité de la fiche individuelle ou familiale.

Dans leurs réponses, les responsables du recensement s'attachent beaucoup à la critique d'une autre directive donnée: celle de l'âge des recensés. La consigne est de rapporter l'âge du sujet au 30 juin de l'année en cours, or l'âge demandé sur les cartes d'inscription est celui au 30 septembre. Le décalage produit est nuisible aux comparaisons entre les effectifs recensés et la population scolaire inscrite. De même pour les prévisions concernant la clientèle pour les classes maternelles. Tous les enfants ayant cinq ans entre le 1er juillet et le 30 septembre doivent s'inscrire à la maternelle. Dans les effectifs donnés par le recensement, le nombre de ces enfants n'apparaît pas à première vue.

Le souhait exprimé est donc que l'âge demandé lors du recensement soit le même que celui exigé pour l'inscription scolaire, c'est-à-dire au 30 septembre. Cette modification amènerait une meilleure uniformisation des données statistiques disponibles et faciliterait grandement leur utilisation.

3. La date et la durée de l'énumération

Les avis sont assez partagés sur l'opportunité du recensement au mois de mai. Sur les 42 responsables qui ont donné leur avis 52.4% s'estiment satisfaits de l'époque du

recensement. La raison invoquée est la même qui sert aux insatisfaits pour réclamer le déplacement du recensement: les déménagements. Les uns pensent que la plupart des déménagements ont eu lieu pour le 1er mai et que la population est désormais stable, les autres font observer que de nombreux ménages profitent des vacances pour déménager et donc que la population à la rentrée scolaire n'est plus la même que celle recensée en mai. Désormais le problème ne se posera plus en ces termes puisque d'après la nouvelle loi relative au système du bail de location, celui-ci se fera du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. On peut raisonnablement supposer que les déménagements se feront à cette date et pendant les vacances. Il serait sans doute souhaitable de reporter l'opération de recensement après la rentrée scolaire c'est-à-dire aux mois de septembre ou octobre. De toute façon, les commissions scolaires utilisant plutôt les inscriptions faites en mai ou juin pour prévoir les effectifs scolaires à la rentrée suivante, cela ne modifierait pas beaucoup leurs méthodes de planification à très court terme.

D'autre part, les conditions climatiques sont encore favorables à cette époque de l'année et ne devraient pas gêner le déroulement du travail d'énumération. C'est en effet une préoccupation souvent exprimée par les commissions scolaires situées en milieu rural.

Enfin, un des objectifs du recensement scolaire étant de contrôler la fréquentation des enfants d'âge scolaire, cette opération serait plus juste si elle se déroulait quelque temps après la rentrée plutôt qu'à la fin de l'année scolaire.

De plus, la coordination du recensement avec l'établissement de la liste électorale se ferait sans doute mieux à cette époque, le recensement étant plus proche et précédant les élections scolaires. C'est tout au moins l'avis de plus de la moitié des réponses demandant le transfert du recensement après la rentrée scolaire.

Quant aux opinions relatives à la durée de l'énumération, 25% l'estiment non suffisante. C'est le cas des commissions scolaires très peuplées ou celles dont le territoire est très étendu. Parmi les 75% pour lesquels la durée est suffisante, certains émettent l'hypothèse qu'elle soit raccourcie dans la mesure où seraient employés plus d'énumérateurs avec une compétence supérieure.

4. La périodicité du recensement

A la question de savoir si le recensement fédéral quinquennal serait suffisant pour les besoins des commissions scolaires, à peu près les trois quarts des répondants à la question s'y déclaraient opposés. La période intermédiaire en-

tre les deux recensements étant trop longue, ceux-ci ne peuvent donner une image fidèle des variations de population au niveau du mouvement migratoire. Cependant, un certain nombre observe que le recensement n'est peut-être pas nécessaire annuellement.

> "Le recensement à tous les ans représente un travail considérable et il n'est que relativement utile. Un recensement à tous les 2 ou 3 ans avec mise à jour annuelle ou permanente serait plus valable".

Cela dépend des priorités que l'on donne aux recensements et des services qu'on veut lui demander. Un recensement biennal serait plus difficilement utilisable pour le contrôle de la fréquentation scolaire et l'établissement de la liste électorale. A moins que celles-ci ne soit l'objet de recensements partiels chaque année. Par contre, si l'on considère comme prioritaires les besoins de planification le recensement biennal serait suffisant car, rappelons-le, les commissions scolaires n'utilisent pas le recensement pour établir leurs prévisions de clientèle pour l'année suivante. D'autre part il faut tenir compte aussi du degré de mobilité de la population des commissions scolaires considérées. Peut-être un rencensement tous les ans ne serait-il pas suffisant pour enregistrer les mouvements de population dans les zones où celle-ci est très mobile? Il existe peut-être des moyens pour

évaluer ce phénomène, et c'est sans doute à ce niveau qu'une étroite coopération avec les municipalités serait très fructueuse. Si le recensement scolaire devait aussi recouvrir les opérations de la liste électorale scolaire et du recensement municipal, la division de son coût rendrait peut-être supportable son exécution annuelle. Le recensement scolaire, ou autre suivant le contenu qu'on lui accorde, pourrait donc présenter plusieurs profils selon l'importance qu'on lui donne et les organismes participant à son élaboration.

CONCLUSION

Une chose apparaît comme certaine pour la majorité des commissions scolaires: le recensement n'est pas fait dans les conditions que l'on devrait exiger pour une telle opération. S'ensuit un déclin de la crédibilité en ses résultats et une lente désaffection de son utilisation. Les besoins eux demeurent. Il est remarquable de constater que plus du cinquième (22%) des responsables des commissions scolaires déclarent qu'ils aimeraient pouvoir utiliser le recensement à des fins de prévisions statistiques, mais ne peuvent le faire car les résultats obtenus ne sont pas dignes de confiance. Il y a donc nécessité de posséder un instrument d'évaluation valable. Il convient aussi d'en définir les modalités. Pour cela il serait nécessaire d'évaluer les possibilités et les limites d'une coordination entre tous les organismes pouvant être intéressés à l'utilisation d'un tel instrument. Cette première phase amenant à définir le contenu du recensement et déterminant les directives de son application.

Cette coordination a déjà cours pour un nombre limité de cas. Dans la mesure où elle devrait être étendue sur une échelle beaucoup plus grande, il semble indispensable qu'elle fasse préalablement l'objet d'une concertation entre toutes les personnes concernées.

ANNEXE I

Recensement scolaire - 1943
Département de l'Instruction publique
Province de Québec

De plus MM. les Inspecteurs d'écoles ont collaboré au recensement en fournissant aux commissions scolaires toute information désirée et même en contrôlant le travail, en certaines localités. MM. les Inspecteurs, par groupes de dix, avaient reçu des explications collectives, au cours de journées d'étude dans le mois précédant le recensement.

Dans plusieurs municipalités, Montréal et Québec en particulier, le recensement de la population catholique fut fait par MM. les membres du clergé à l'occasion de la visite des paroisses. Il fut soumis au contrôle des services de recherches et statistiques de ces commissions scolaires, et complété par leurs soins, lorsqu'il y avait lieu.

Dans la plupart des municipalités le travail des recenseurs fut rémunéré. Ceci en assure encore la valeur.

Au cours de la compilation générale, le Service de Recherches statistiques du Département de l'Instruction publique utilisant certains points de contrôle a relevé et corrigé la plupart des inexactitudes du recensement. Nous donnons en appendice V, page 183 quelques remarques à ce sujet.

Les données obtenues, ont donc une valeur presque absolue pour une municipalité. Lorsqu'on les accumule, elles gardent cette valeur pour l'ensemble des municipalités recensées. Vu l'étendue du recensement, elles restent un excellent critère de la fréquentation pour la population entière, sauf peut-être pour la population non-catholique de l'île de Montréal et de la ville de Québec.

Utilisation du recensement

a) par la municipalité scolaire.

Le recensement scolaire est avant tout un inventaire local à la disposition des autorités scolaires locales. Dès le milieu du mois de septembre, une municipalité moyenne peut connaître parfaitement la situation générale de la fréquentation dans son territoire, et prendre les mesures nécessaires pour la maintenir ou pour l'améliorer.

Aussitôt le recensement terminé le cahier de recensement devient l'instrument de travail du contrôleur de la fréquentation. Nous reproduisons en appendice I, page 173, une page de la liste qu'il doit établir des enfants qui ne fréquentent pas. Dès qu'il possède cet inventaire, le contrôleur est en mesure de collaborer avec la famille des enfants non inscrits. Sa collaboration auprès des inscrits qui s'absentent lui sera demandée, lorsque nécessaire, par les titulaires de classes ou les directeurs d'école.

Grâce au recensement, les autorités scolaires peuvent suivre et même prévoir l'évolution du nombre de vivants des divers âges dans un territoire donné. Ces renseignements sont essentiels pour une saine orientation de l'administration scolaire.

b) par l'inspecteur d'écoles.

L'inspecteur d'écoles reçoit une copie du recensement fait dans chaque municipalité placée sous sa juridiction. Il se trouve en mesure de féliciter, encourager, stimuler les municipalités scolaires.

L'inspecteur doit plus qu'aucun autre pouvoir donner l'interprétation des résultats. C'est son devoir de signaler les problèmes et de fournir des solutions. De par sa charge il est censé connaître les facteurs généraux de la population, lieux et personnes, et les facteurs d'administration scolaire locale. Quand ces facteurs lui échappent, sa charge lui fait un devoir de s'enquérir et d'étudier, d'inspecter (*inspicere, examiner à fond*) les divers aspects du problème, pour aider les intéressés à trouver ou à appliquer la solution.

A l'occasion de ces visites, un coup d'oeil sur la liste de ceux qui ne fréquentaient pas en septembre permet à l'inspecteur d'écoles de connaître si la situation s'est améliorée depuis.

L'inspecteur peut recourir à son chef immédiat, l'inspecteur régional, pour obtenir conseil ou appui. Parfois, celui-ci peut se réserver l'étude et le règlement des problèmes d'une municipalité. Dans des circonstances normales, en effet, sa charge lui permet de consacrer sur place plus de temps que l'inspecteur local ne peut le faire, car l'inspecteur local doit visiter toutes ses classes une couple de fois dans l'année.

Laissant désormais, comme il se doit, au Service de Recherches statistiques, toute compilation d'ensemble, l'inspecteur d'écoles pourra consacrer à sa besogne essentielle des heures précieuses.

c) par le département.

Le département reçoit aussi une copie du recensement de chaque municipalité. Il ne peut s'occuper des cas particuliers, sauf par exception, à la demande d'un inspecteur régional.

Le département utilise la copie du recensement pour établir des compilations d'ensemble et distinguer par l'entremise de celles-ci les évolutions générales: par inspectorat, par comté, par milieux urbains ou ruraux, pour les divers groupements catholiques ou non-catholiques.

La publication des résultats fournit au Département l'occasion de fixer des objectifs pour chaque comté ou autre groupement. Chaque municipalité peut alors s'efforcer d'atteindre ou se féliciter d'avoir déjà dépassé la moyenne de sa région.

Le département se trouve ainsi en mesure de donner, sur le plan provincial ou régional, des directives, comme le font l'inspecteur et les autres autorités scolaires sur le plan local. De plus, par l'accumulation présentée par l'ensemble de la province, le département se trouvera souvent en mesure d'attacher l'importance qu'elle mérite à une question qui passerait autrement inaperçue ou serait estimée comme négligeable sur le plan local.

Enfin, grâce à ces statistiques officielles scientifiquement établies, le département est en mesure de répondre aux questions des nôtres ou des étrangers. Il peut mettre en branle une saine propagande.

Une population est en effet bien près de rougir de sa situation, même lorsque de fait celle-ci est honorable, si elle ne la connaît pas ou si l'opinion la lui présente sous un jour défavorable. Privée de l'appui de statistiques, une administration scolaire provinciale quelconque est de même livrée impuissante au remous de l'opinion ou de "groupes de pression". Bien documentée, elle est en état de justifier ses décisions: conservation, refus, innovations.

ANNEXE II

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

SOMMAIRES
RECENSEMENT SCOLAIRE
MAI 1973

Annexe 2

Les documents originaux du recensement scolaire et leurs sommaires sont propriété de la commission scolaire. Ils doivent être à la disposition de tout délégué de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation. Ils doivent être conservés dans les archives de la commission scolaire pour consultation dans les années futures.

Publié par le ministère de l'Éducation — Code 30 1608 — D 778

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Government of Quebec
Department of Education

RECENSEMENT SCOLAIRE, MAI 1973

DIRECTIVES

[illegible]

SCHOOL CENSUS, MAY 1973

INSTRUCTIONS

[illegible]

RECENSEMENT SCOLAIRE
Loi de l'Instruction publique

(Chap. 235, Statuts refondus de Québec 1964 et amendements)

Des devoirs des Commissaires et des Syndics relativement au recensement annuel des enfants.

[illegible]

SCHOOL CENSUS
The Education Act

(Chap. 235, Revised Statutes of Quebec 1964 and amendments)

Duties of School Commissioners and Trustees with respect to the annual census of children

[illegible]

MODES DE FRÉQUENTATIONS ET CODES

SCHOOL ATTENDANCE CODING

Fréquentation d'une école :		*Attendance at a school :*
M¹	01	relevant de la commission scolaire locale *under local school board*
M²	02	dans la municipalité scolaire mais relevant de la commission scolaire régionale *within school municipality but under regional school board*
H¹	03	hors de la municipalité scolaire et relevant d'une commission scolaire locale *outside school municipality and under a local school board*
H²	04	hors de la municipalité scolaire et relevant d'une commission scolaire régionale *outside school municipality and under regional school board*
G¹	05	dans la municipalité scolaire et maintenue par le gouvernement du Québec ; une corp. publ. (comm. scol. exceptée) *within school municipality and under direct. of the Quebec Gov't ; of a public Corp. (Sch. Bd. exc.)*
G²	06	hors de la municipalité scolaire et maintenue par le gouvernement du Québec ; une corp. publ. (comm. scol. exceptée) *outside school municipality and under direct. of the Quebec Gov't ; of a public Corp. (Sch. Bd. exc.)*
I¹	07	indépendante dans la municipalité scolaire *independent, within the school municipality*
I²	08	indépendante, hors de la municipalité scolaire *independent, outside the school municipality*
S	09	fréquentation de cours spéciaux à temps partiel ou de cours du soir *attending part-time, special cources or evening classes.*
P	10-16	ne fréquentant aucune école, cours spéciaux ou cours du soir *not in attendance at any school, special courses or any evening classes.*

Causes de non-fréquentation — *Causes for not attending school*

P¹	12	maladie, infirmité — *Sickness, disability*
P²	13	distance — *distance*
P³	14	travail permis (art. 275) — *work lawful (sect. 275)*
P⁴	15	travail illégal — *work unlawful*
P⁵	16	autres causes — *other causes*

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la commission scolaire, certifie l'exactitude des renseignements de ce rapport.
I, the undersigned, secretary-treasurer of the School Board, certify to the exactitude of the information given in this report

Date : le ______________ 1973 Signature : ______________
Date ______________ *1973* *Signature*

Adresse du secrétaire ______________
Secretary's address

Nom officiel de la commission scolaire :
Official name of the school board :

- -

Équivalence municipale du territoire de la commission scolaire

Municipal Correspondence of the territory of the school board.

Noms des municipalités civiles *Name of the civil municipalities*	Appartenance à la commission scolaire *Belonging to the school board*		
	entièrement *totally*	partiellement *partially*	%

54-

Nom de la Commission scolaire — *Name of the School Board*

Ministère de l'Éducation
SOMMAIRE DU RECENSEMENT SCOLAIRE
Mai 1973

Copie pour les Statistiques de l'enseignement
Copy for the Educational Statistics

Department of Education
SUMMARY OF SCHOOL CENSUS
May 1973

A

COPIE A EXPEDIER AVANT LE 15 JUIN 1973 A
RETURN THIS COPY BEFORE JUNE 15, 1973 TO

Le recensement scolaire de mai 1973
Les statistiques de l'enseignement
Ministère de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement
Québec 4e.

Garçons — *Boys*

Âges au 30 juin 1973 — *Ages June 30th/73*

Fréquentation scolaire — *School attendance**		Fréquentation obligatoire — *Compulsory school attendance*																					Totaux Total
		—1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
M	01																						
M	02																						
H	03																						
H	04																						
G	05																						
G	06																						
F	07																						
F	08																						
S	09																						
P	10-15																						
TOTAUX TOTAL																							

Causes de non-fréquentation/ages
Causes for not attending school/ages

P	12												
P	13												
P	14												
P	15												
P	16												
* TOTAUX													

* Dans le tableau « causes de non-fréquentation » pour chacun des âges de 6 à 15 inclusivement, les chiffres de la ligne « totaux » précédés du signe* devront correspondre à ceux de la ligne «ne fréquentant aucune école» du premier tableau pour les mêmes âges.

In the table « Causes for not attending school », for each one of the ages from 6 to 15 inclusive, the figures of the Line « Total » preceded by the sign (*) should correspond to those of the line « Not attending school » of the first table for the same ages.

Filles — *Girls*

Âges au 30 juin 1973 — *Ages June 30th/73*

Fréquentation scolaire — *School attendance**		Fréquentation obligatoire — *Compulsory school attendance*																					Totaux Total
		—1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
M	01																						
M	02																						
H	03																						
H	04																						
G	05																						
G	06																						
F	07																						
F	08																						
S	09																						
P	10-15																						
TOTAUX TOTAL																							
Totaux généraux Grand total																							

* Voir au verso des tableaux
See overleaf for tables

P	12												
P	13												
P	14												
P	15												
P	16												
* TOTAUX TOTAL													

* Voir note ci-haut — *See note above*

Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements de ce rapport.
I, the undersigned, certify the exactitude of the information given in this report.

Signé à _____ le _____ 1973
Signed at _____ *on* _____ 1973

Par _____
By _____

Fonction _____
Position _____

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Government of Québec
Minister of Education

Sexe :
Sex

Quartier
Ward

RECENSEMENT SCOLAIRE, Mai 1973 — SCHOOL CENSUS, May 1973

Père, mère ou tuteur — Father, Mother or Guardian: Nom et prénom / Surname and Christian name	Occupation	P M T	Enfant — Child: Nom(1) et prénom / Surname(1) / Christian Name	Domicile(2) / Residence(2)	-1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
																										1
																										2
																										3
																										4
																										5
																										6
																										7
																										8
																										9
																										10
																										11
																										12
																										13
																										14
																										15
																										16
																										17
																										18
																										19
																										20
																										21
																										22
																										23
																										24
																										25
																										26
																										27

(1) P: Père, father
(1) M: Mère, mother
(1) T: Tuteur, guardian

(1) Ne donner le nom de famille de l'enfant que si celui du père adoptif ou de son tuteur est différent.

(1) Do not give the child's surname unless it is different from that of his father by adoption or of his guardian.

(2) Le domicile de l'enfant est celui des parents ou du tuteur, sauf dans le cas d'un garçon ou d'une fille mariés.

(2) The residence of a child is the same as that of his parents or guardian, except in the case of a married boy or girl.

Causes	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
P 12											
P 13											
P 14											
P 15											
P 16											

CAUSES DE NON-FRÉQUENTATION — CAUSES FOR NOT ATTENDING SCHOOL

P-12 Maladie, infirmité — Sickness, disability
P-13 Distance — Distance
P-14 Travail permis (art. 273) — Work permit (sect. 273)
P-15 Travail illégal — Work unlawful
P-16 Autres causes — Other causes

M'	01	
M²	02	
H'	03	
H²	04	
G'	05	
G²	06	
F'	07	
F²	08	
S	09	
P	10-11	
Total		

* Feuilles supplémentaires disponibles auprès des Bureaux régionaux du Ministère ou auprès du Service du Matériel, Ministère de l'Éducation, Édifice du Gouvernement, Québec.
Additional sheets can be obtained from the Regional Offices of the Department or from the Supply Service, Department of Education, Parliament Building, Quebec.

GOUVERNEMENT
OF QUEBEC
DEPARTMENT
OF EDUCATION

SCHOOL CENSUS
MAY 1973
SUMMARIES

The original census documents and the summaries remain the property of the School Board. They must be made available to all official visitors of the Board and to the Officers of the Department of Education. They must be kept in the archives of the School Board for reference in future years.

Published by the Department of Education — Code 30-10026 — D 776

ANNEXE III

QUESTIONNAIRE SUR LE RECENSEMENT SCOLAIRE DE MAI 1973

① - Quel est le titre de la personne responsable du recensement scolaire? (directeur général, secrétaire général, directeur des services financiers, directeur du service du personnel.. ..etc.).

_____

_____

_____

_____

_____

② - Par qui le travail d'énumération a-t-il été fait? (Si besoin est, cocher plusieurs cases)

A- la commission scolaire a procédé elle-même avec son personnel régulier ☐

B- la commission scolaire a engagé des surnuméraires ou des occasionnels ☐

C- la commission scolaire a confié ce travail à un organisme privé ☐

D- Autres - Précisez

_____

_____

_____

_____

_____

③ - Pour ceux qui ont répondu positivement à A et, ou à B de la question 2.

- Avez-vous utilisé des agents recenseurs?

oui ☐ non ☐

- Si OUI

• A partir de quels critères avez-vous choisi vos agents recenseurs?

_____

_____

_____

_____

• Quelle formation a été donnée aux agents recenseurs?

_____

_____

_____

_____

• Comment a opéré l'agent recenseur?

_____

_____

_____

_____

- Si NON: Comment avez-vous procédé?

_____

_____

_____

④ - Pour les commissions scolaires faisant appel à des organismes privés, quels sont les avantages de cette formule?

⑤ -A- Avez-vous profité de la confection de listes électorales scolaires pour procéder au recensement de la totalité ou d'une partie de la population scolaire?

-B- Avez-vous profité d'autres sources d'information?

- recensement municipal ☐
- autres - précisez ☐

⑥ - Le recensement scolaire doit avoir lieu au cours du mois de mai. Selon votre expérience:

A- Ce moment vous paraît-il satisfaisant, et pourquoi?

B- Le temps alloué pour procéder à l'énumération est-il suffisant? Expliquer pourquoi.

⑦ -A- Avez-vous déjà comparé les résultats obtenus au recensement scolaire et ceux au recensement fédéral?

-B- Dans votre commission scolaire les résultats obtenus par l'un et l'autre étaient-ils semblables ou très différents?

-C- Dans le cas où ils étaient différents, à votre avis, quelles en sont les raisons?

_____

_____

_____

_____

⑧ - Lors du dernier recensement, avez-vous recensé toute la population de 0 à 20 ans habitant sur votre territoire indépendamment de la confessionnalité déclarée?

- catholique seulement ☐
- protestant seulement ☐
- catholiques et protestants ☐

⑨ - Dans sa forme actuelle, pour votre commission scolaire, quelle utilisation faites-vous du recensement scolaire?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

⑩ - Y a-t-il d'autres utilisations pour lesquelles vous aimeriez faire appel au recensement scolaire? Lesquelles?

⑪ - Quelles seraient les modifications que vous voudriez voir apporter au recensement scolaire pour qu'il devienne un outil de travail mieux adapté à vos besoins?

⑫ - Dans l'hypothèse où le recensement scolaire demanderait plus d'informations sur les individus, estimez-vous que sa préparation deviendrait:

A- Une charge trop lourde pour la commission scolaire. Pourquoi?

_____

_____

_____

_____

B- Il exigerait une qualification supplémentaire des agents recenseurs?

_____

_____

_____

_____

⑬ - Compte tenu de l'utilisation que vous faites du recensement scolaire, pensez-vous que le recensement fédéral réalisé tous les 5 ans serait suffisant? Expliquer pourquoi.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

(14) -A- Pour votre commission scolaire, combien a coûté le dernier recensement scolaire?

- globalement _____

- par personne recensée _____

-B- Précisez ce que vous incluez dans les coûts?

_____

_____

_____

_____

_____

(15) - Si vous utilisez les résultats du recensement scolaire pour prévoir les effectifs scolaires futurs, quelle(s) méthode(s) employez-vous?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

⑯ - Estimez-vous que le recensement scolaire devrait être sous la responsabilité?

- de la commission scolaire ☐
- du ministère de l'Education ☐
- des fédérations des commissions scolaires ☐
- d'autres organismes - Préciser ☐

_____

_____

_____

- Expliquer pourquoi

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Commentaires généraux concernant le recensement scolaire

A- Tel qu'il est

B- Tel que vous voudriez qu'il soit

MINISTERE DES COMMUNICATIONS
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Mai 1974